

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-35 :

Recrutement d'un Responsable du Pôle Habitat et Logement par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
VU la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,
CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

DECIDE de recruter un Responsable du Pôle Habitat et Logement à la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

Missions :

- Participer à la définition, à la mise en œuvre de la politique locale de l'Habitat et au pilotage des dispositifs d'amélioration de l'Habitat,
- Participer au pilotage des dispositifs en faveur de l'accès et du maintien dans le logement et mettre en œuvre le Plan Logement d'Abord,
- Piloter et mettre en œuvre le Fonds Solidarité Logement (FSL),
- Assurer le pilotage de projets,
- Assurer l'encadrement d'une équipe de collaborateurs, ainsi que le management stratégique et opérationnel du Pôle,

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi que les compléments de

rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995,
AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le candidat retenu pour ce poste un contrat de travail d'une durée de 3 ans, établi conformément aux dispositions précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Résumé de l'acte
057-200039865-20200210-02-2020-DB35-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB35
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Recrutement d'un Responsable du Pôle Habitat et Logement par voie contractuelle
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB35-DE
Document principal : 40_AC-35.pdf

Historique :

13/02/20 13:36	En cours de création	
13/02/20 13:37	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 14:22	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:24	En cours de transmission	
13/02/20 14:25	Transmis en Préfecture	
13/02/20 16:03	Accusé de réception reçu	
13/02/20 16:05	Accusé de réception reçu	